

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2017

Le 30 juin 2017, à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absent ayant donné pouvoir : Françoise TROUBOUL à Monique LE CREN

Absent : Géa MEESTERBERENDS

Secrétaire : Natacha SANNIER

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 23 juin 2017

1) ELECTION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire demande si l'opposition a une liste à proposer. Christian Le Floch répond que si un membre de l'opposition est proposé comme titulaire sur la liste que propose le Madame le Maire, il n'y aura pas de liste de l'opposition. Madame le Maire indique qu'un poste de suppléant sur sa liste est proposé à l'opposition. Christian Le Floch indique que l'opposition propose une liste « Pour un Sénat Vert » avec 3 objectifs principaux :

- Un objectif écologique
- Un objectif de rajeunissement du Sénat
- Un objectif de féminisation

Cette liste comporte 2 noms : Nathalie Boulben et Christian Le Floch.

Madame le Maire propose la liste « Bien Vivre à Lanvénegen » composée de 6 membres Marie-José Carlac, Alain Perron, Annie Le Goff, Michel Le Roux, Monique Le Cren, Jean-Paul Harré.

Conformément à l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est constitué sous la présidence de Marie-José Carlac, Maire. Il est composé des 2 élus les plus jeunes présents Cédric Cauden et Natacha Sannier et des 2 élus les plus âgés Christian Le Floch et Jean-Paul Harré. Le vote est effectué à bulletin secret. Les résultats sont :

- 3 voix pour la liste « Un Sénat Vert »
- 10 voix pour la liste « Bien vivre à Lanvénegen ».

Sont donc élus :

- Marie-José Carlac, Alain Perron et Annie Le Goff, membres titulaires
- Michel Le Roux, Monique Le Cren et Jean-Paul Harré, membres suppléants.

Le Maire indique que les élections auront lieu le 24 septembre 2017

2) RYTHMES SCOLAIRES

Un Conseil d'Ecole a eu lieu au cours duquel les représentants des parents d'élèves ayant refusé de se prononcer entre les 3 choix possibles concernant l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017-2018 : retour à la semaine des 4 jours, semaine de 5 jours avec fin des cours à 15h30 ou maintien du système actuel avec temps d'activités périscolaires de 15h30 à 16h30. Aucune décision n'a été prise.

Un questionnaire a été adressé aux parents pour qu'ils se prononcent sur ce qu'ils souhaitent. 33 retours sur une 50aine de familles :

- 18 pour le retour à 4 jours
- 15 pour le maintien du système actuel

Un nouveau Conseil d'Ecole est programmé le 3 juillet.

Marie-José Carlac précise que la quasi-totalité des communes de Roi Morvan Communauté se sont prononcées pour le retour à la semaine de 4 jours.

Le bilan des TAP est positif. Les parents et enfants étaient satisfaits des activités proposées. Des activités pourront éventuellement être mise en place le mercredi après-midi à la rentrée.

3) COMMISSION MEDICALE

Un médecin a postulé. Une réunion de la commission est donc proposée samedi 1^{er} juillet à 10h30 pour établir une liste de questions à lui poser sur ses motivations notamment.

Christian Le Floch, membre de la commission demande à ce qu'un bulletin d'informations soit adressé à tous les membres de la commission tous les 15 jours pour les aviser de l'avancée du projet tant s'agissant de la construction de la maison médicale que des recherches de professionnels.

4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

Christian Le Floch rend compte de la réunion à laquelle il a assisté pour Eau du Morbihan. Il fait un point sur le rapport du le prix et la qualité du service, les travaux prévus et en cours ainsi que l'état des ressources. Il précise également que la qualité de l'eau sur la Commune est bonne.

Michel Le Roux rend compte de la réunion de Morbihan Energies à laquelle il a assisté. Il est proposé de prendre part à un achat groupé pour le remplacement de lanternes à un prix avantageux (60% de subventions). Il informe également que les personnes qui ont refusé l'installation d'un compteur Linky se verront facturer le relevé de leur compteur.

Fin de séance à 15h30.